

N°DEC-2024-113

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'UNE ANIMATION DE DANSES TAHITIENNES À L'OCCASION D'UN REPAS FESTIF, LE 24 JUILLET 2024 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2024-36 du Conseil Municipal du 4 avril 2024 modifiée, portant budget 2024 ;

VU le projet de contrat avec MVP PRODUCTIONS – 8 rue de la Fontaine 94440 SANTENY ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation de danses tahitiennes à l'occasion d'un repas festif le 24 juillet 2024 de 13 heures à 15 heures à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire MVP PRODUCTIONS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 600 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 27 juin 2024.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 1 JUIL. 2024
Et de sa publication le - 1 JUIL. 2024

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS
